

Particuliers

Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur son permis de conduire ?

Si vous avez obtenu une nouvelle catégorie de permis de conduire, vous devez demander le plus rapidement possible un nouveau permis intégrant cette nouvelle catégorie.

En effet, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) obtenu après la réussite à l'épreuve pratique permet de conduire uniquement pendant **4 mois** la nouvelle catégorie de véhicule.

La démarche se fait en ligne sur le site de l' ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) .

Vous avez besoin des éléments suivants :

- Copie de votre permis de conduire actuel
- Copie de l'attestation prouvant la réussite à l'examen pour la catégorie nouvelle obtenue
-

Photo-signature numérique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>)

(si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

- Pièces justificatives au format numérique (
pièce d'identité (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31057>)
,
justificatif de domicile (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31847>)
)
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire
- **Téléservice :**

Demander en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/reussite-a-l-examen-du-permis-de-conduire>)

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi de votre permis de conduire.**

➤ **Téléservice :**

[Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire \(https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/\)](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)

L'expédition du permis de conduire se fait par **Lettre Expert**.

Il s'agit d'un envoi sécurisé, avec **remise en main propre contre signature**.

- L'adresse que vous indiquez lors de la procédure en ligne doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, "résidant chez",...).
- Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, vous devez aller à la Poste dans les **15 jours** avec votre avis de passage ou avec le numéro de la Lettre Expert.

Si vous n'avez pas pu aller à la Poste dans les 15 jours, vous n'avez rien à faire.

Votre permis va vous être envoyé.

Dans les autres cas, contactez l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>)

Par messagerie

Accès au

[formulaire de contact \(https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact\)](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact)

Par téléphone

34 00

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h

Coût d'un appel local

Détruisez votre ancien permis de conduire dès réception du nouveau.

Décrypter le permis de conduire
Service Public (DILA)

L'infographie explique quelles sont les informations indiquées sur le permis de conduire :

Recto du permis de conduire :

1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire
- 4a. Date de délivrance du titre
- 4b. Date de fin de validité du titre
- 4c. Autorité de délivrance
5. Numéro du titre
7. Signature du titulaire
9. Catégories de permis

Légende non numérotée : symbole et nom de l'État qui a délivré le permis de conduire

Verso du permis :

9. Catégories de permis
10. Date de 1^{re} délivrance de chaque catégorie de permis
11. Date de fin de validité de chaque catégorie de permis
12. Codes restrictifs. Par exemple : 01.01 pour les lunettes

Légende non numérotée : Numéro de dossier (numéro NEPH)

Questions - Réponses

- [Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ?](#)

[\(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34762\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34762)

- [Que signifient les codes ajoutés sur le permis B ?](#) [\(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32927\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32927)

- [Peut-on contester les résultats de l'examen du permis de conduire ?](#) [\(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F18683\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F18683)

- [Comment signaler une erreur sur son permis de conduire ?](#) [\(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F173\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F173)

Services en ligne

- **Téléservice :**

[Demande en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen](#)

[\(https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/reussite-a-l-examen-du-permis-de-conduire\)](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/reussite-a-l-examen-du-permis-de-conduire)

- **Téléservice :**

[Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire](#) [\(https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/\)](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)

Textes de référence

➤

[Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire](#) [\(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/)